

DEPARTEMENT
DU CHER

SEANCE DU 11 avril 2023

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 13
Présents : 09
Votants : 12**Présents :** Mesdames Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Katia DUSSAPIN, Christelle JOIE, Caroline LALEVÉE LESAGE, Messieurs Philippe ANDRIAU, Jean-Michel CAREL, William TAILLANDIER.Date de la convocation :
29 mars 2023**Excusés avec pouvoir :** Mme Caroline ARTHU pouvoir à Mme Cathy BATISTE, Michel CANTENEUR pouvoir à Philippe ANDRIAU, Julien JOURDAINE pouvoir à Mme Mireille CHARBY.Date d'affichage :
29 mars 2023**Excusé sans pouvoir :** M. Stéphane PETIT.**Secrétaire de séance :** M. Philippe ANDRIAU**DELIBERATION N° 2023-16****OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultats de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 81 129.63
B- Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 253 327.23
C- Résultat à affecter	+ 334 456.86
= A+B (hors reste à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D- Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	+ 33 936.63
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E- Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé de + ou -)	- 132 759.07
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F = D + E	- 98 822.44
AFFECTATION = C = G + H	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	98 822.44
G = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	235634.42
DEFICIT REPORTE D002 (4)	

Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

Éventuellement, pour la part excédant la couverture au besoin de financement de la section d'investissement.

Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise de résultats.

En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le secrétaire de séance
Philippe ANDRIAU

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 11 avril 2023Le Maire,
Marina DUPUYDiffusion sur le site internet de la commune <http://www.mairie-vallenay.fr> le :

24 AVR. 2023